Cinquantième année. - N ° 124 A 30 juin 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 979

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

513 962 233 RCS Perpignan.
INGÉOCONSULTING.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 40050.00 EUR.
Adresse : allée de Barcelone, les Bureaux du Parc - Bâtiment b, 66350 Toulouges.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : MANEXI Société par actions simplifiée au capital de 77.000 euros Siège social : 19 chemin de Prunay 78430 LOUVECIENNES - 390 393 916 RCS Versailles Société absorbante INGéOCONSULTING Société par actions simplifiée au capital de 40.050 euros Siège social : Allée de Barcelone - Les Bureaux du Parc 66350 TOULOUGES - 513 962 233 RCS Perpignan Société absorbée PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Louveciennes du 21 juin 2017, les sociétés MANEXI et INGéOCONSULTING, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société INGéOCONSULTING par la société MANEXI. Cette fusion serait réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. La société INGéOCONSULTING ferait apport à la société MANEXI de la totalité de son actif, évalué à 393.272 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 187.610 euros, soit un apport net d'un montant de 205.662 euros. La société MANEXI, société absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la société INGéOCONSULTING, société absorbée, il ne serait procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société MANEXI. Le mali de fusion s'élèverait à 402.718 euros. La société INGéOCONSULTING se trouverait dissoute de plein droit à l'issue de l'assemblée générale des associés de la société MANEXI qui constatera la réalisation de la fusion. Il ne serait procédé à aucune opération de liquidation. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Versailles le 26 juin 2017 pour la société MANEXI, et au greffe du tribunal de commerce de Perpignan le 27 juin 2017 pour la société INGéOCONSULTING. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis,.